

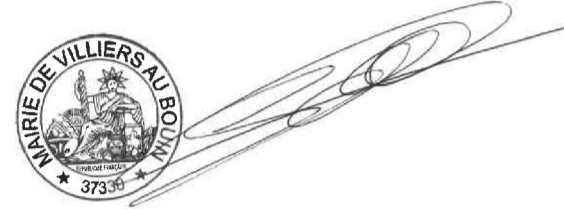
# Commune de VILLIERS-AU-BOUIN

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n° 2/3  
1:6 500

Vu pour être annexé à la délibération du 19/05/2022  
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Villiers-au-Bouin,  
Le Maire,



Réalisé le : 26/04/2022

ARRÊTÉ LE : 19/05/2022  
APPROUVÉ LE : XXXX/XXXX



### Légende

- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Espaces soumis à des restrictions spécifiques**
- Bande d'inconstructibilité le long des grands axes routiers au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine et cadre de vie**
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Point d'eau identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de biodiversité identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Les zones :**
- Limite de zone
  - Zone urbaine**
  - Ua : Secteur urbain ancien
  - Ub : Secteur urbain récent
  - Zone à urbaniser**
  - 1AU : Zone à urbaniser
  - Zone agricole**
  - A : Zone agricole
  - Zone naturelle**
  - N : Zone naturelle
  - Np : Secteur naturel protégé
  - Nc : Secteur naturel de la cimenterie
  - Nk : Secteur naturel à vocation de carrière
  - Nt : Secteur naturel à vocation touristique
  - Ne : Secteur naturel à vocation d'équipements

